



# Déclarations et Discours

---

N° 82/12

## L'AMÉRIQUE CENTRALE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la Faculté de droit de l'Université de Toronto, Toronto, le 31 mars 1982.

... Je voudrais aborder certains aspects de la politique canadienne, notamment en ce qui concerne le Salvador, puis aborder l'évolution possible de la situation à la lumière des récentes élections dans ce pays. Mais auparavant, je voudrais vous livrer certaines observations générales quant au cadre juridique et international dans lequel se déroulent les événements en Amérique centrale.

Le droit international se prête mal aux situations vers lesquelles on se dirige aujourd'hui en Amérique centrale. Les instruments internationaux, y compris la Charte des Nations Unies, sont davantage explicites lorsqu'un État souverain recourt ou menace de recourir à la force contre un autre État. Le droit international distingue nettement entre les guerres civiles et les guerres internationales. Mais ce droit est bien plus difficile à appliquer, et ambigu, lorsque la violence politique armée se situe non seulement à l'intérieur des frontières d'un même État, mais en outre avec la participation de puissances extérieures. Un tel état de choses tend à gommer la distinction entre guerre civile et guerre internationale.

Le droit international tend alors à accommoder les deux camps. Il peut également perdre son caractère juridique. Il devient une composante de la rhétorique utilisée par chaque camp pour étayer ses positions aux plans national et international. En d'autres termes, le droit devient un instrument d'opinion publique.

Ainsi, le grand défi du droit international est de s'adapter aux circonstances actuelles — un contexte fort différent de celui prévu par ceux qui ont élaboré le régime juridique international de l'après-guerre, sous l'influence manifeste de la violence qui sévissait entre les États avant et pendant la Seconde Guerre mondiale.

### Grand défi

Si je soulève ce point de droit international, c'est non seulement parce que je me trouve à la Faculté de droit de l'Université de Toronto, mais également parce que je suis convaincu que nous devons nous doter de normes internationales plus claires et de mécanismes internationaux qui répondent aux exigences du contexte actuel. Ainsi, l'un des plus grands défis qui se posent est le suivant : le droit international et les institutions internationales peuvent-ils contribuer à empêcher le débordement des rivalités Est-Ouest dans le tiers-monde ?

Trouver les moyens d'empêcher que les conflits Est-Ouest ne se propagent dans le monde en voie de développement représente, à mon avis, l'un des grands problèmes

---